

Mois de SEPTEMBRE 2001

N°40

INFOS MUNICIPALES

Imprimé par nos soins

COMMUNE DE MIRIBEL- LANCHÂTRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'heure de la rentrée aura sonné lorsque paraîtra cette info municipale.

Les enfants du village auront repris le chemin, qui de l'école maternelle, qui, de l'école primaire.

Certains passeront par la cantine et la garderie le soir, en espérant que le travail effectué durant tout l'été par le personnel municipal et les élus soit apprécié de tous.

Nous réfléchissons toujours à la création d'un groupe scolaire, et, malgré certains aléas, nous trouverons une solution pour créer les équipements nécessaires au plus vite car l'enseignement de nos enfants doit être la priorité d'une équipe municipale.

Ces enfants, qui sont l'avenir de notre communauté villageoise méritent bien d'être au cœur de nos préoccupations.

Quel beau défi, car lorsqu'il n'y a plus d'école, il n'y a plus de village.

Rappelez-vous en 1975, l'école allait fermer et le village s'éteignait.

Autre sujet de préoccupations : Le village d'activités.

Cette fois, le bout du tunnel est proche.

Les travaux se terminent, les habitants sont installés, la société S.I Télécom également. Nous pouvons donc préparer l'inauguration.

Nous accueillerons tous les partenaires qui ont permis à Miribel de grandir.

Ce sera surtout l'occasion de se rencontrer entre nouveaux et anciens habitants.

Les habitants de Miribel sont tous conviés à cette inauguration où nous nous retrouverons autour d'un buffet.

Pour la bonne organisation, pensez à retourner le coupon réponse pour nous informer de votre participation au buffet.

Luc Pusset

INFOS MUNICIPALES

COMPTES- RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL



COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 2 juillet 2001

1

Etaient Présents : PUISSAT Luc, EYRAUD Yves, GAUTHIER Michel,
GOUTTENOIRE Martine, NIER Maurice, BONINO Alain, PUISSAT Jacqueline,
TANTET Jacqueline, CHENAVIER Barbara.

Etaient absents/ Excusés : NAVARRO Hubert, VALLIER Isabelle (pouvoir Yves
EYRAUD).

ORDRE DU JOUR

1- DELIBERATIONS

- A- Création d'une cantine scolaire
- B- Tarif des repas de cantine scolaire
- C- Choix d'un prestataire de repas
- D- Création d'un poste A.T.S.E.M.
- E- Création d'une garderie
- F- Tarif de la garderie
- G- Délégation de compétences au S.I.V.I.G de l'assainissement individuel
- H- Création d'une régie de recettes cantine et garderie.
- I- Conversion des prêts bancaires en Euros

2- ARRETES

- A- Nomination des régisseurs cantine, garderie et montant de leurs Indemnités.
- B- Montant des indemnités du régisseur de la bibliothèque.

3- DIVERS

- 1- Ralentisseurs C.D 8
- 2-Terrain groupe scolaire
- 3-Aménagement entrée village
- 4-Voirie aire de stockage J.L PUISSAT
- 5-Dérogation scolaire
- 6-Poste de secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de délibérer sur des décisions qui n'ont pas été prévues à l'ordre du jour.
Le Conseil donne son accord.

DELIBERATIONS

A- Création d'une cantine scolaire

Accepté à l'unanimité

B- Tarif des repas de cantine scolaire

Il sera en fonction du quotient familial : Revenus inférieurs à 3791 : 24 F
: de 3791 à 5250 : 27F
: Supérieurs à 5250 : 30F.

Accepté à l'unanimité

C- Choix d'un prestataire de repas

« VERCORS RESTAURATION » est retenu pour une durée de 12 mois. La viande bovine sera remise au menu.

Accepté à l'unanimité

D- Création d'un poste A.T.S.E.M

Cette création de poste est un arrêté.

Ce poste est de 27 Heures hebdomadaires réparties sur l'année. L'A.T.S.E.M devra avoir le C.A.P « petite enfance ». Cette personne devra passer le concours d'A.T.S.E.M.

Quatre personnes ont le C.A.P « petite enfance ».

L'une réside à Monteynard, une à Uriage, une à Echirolles, une viendra habiter à Miribel.

Le Maire se charge du recrutement.

Un entretien aura lieu le 13 juillet 2001.

Accepté à l'unanimité

E- Création d'une garderie

En raison du nombre insuffisant d'assistantes maternelles et des horaires de travail des parents, une garderie sera ouverte à la rentrée des classes, en septembre 2001.

Un tarif sera fixé par délibération municipale.

Accepté à l'unanimité

F- Tarif de la garderie

3

Le prix est fixé à 0,80 Euros la demie- heure.

Accepté à l'unanimité

G- Délégation de compétences au S.I.V.I.G de l'assainissement individuel

L'assainissement individuel sera de la compétence des communes à partir de 2005. La municipalité délègue cette compétence au S.I.V.I.G.

Il surveillera le bon fonctionnement des assainissements individuels.

Accepté à l'unanimité

H- Création d'une régie de recettes cantine et garderie

Accepté à l'unanimité

I- Conversion des prêts bancaires des collectivités et établissements publics

Locaux en euros pendant la période transitoire (1^{er}/01/ 1999- 31/12/2001)

Accepté à l'unanimité

ARRETES

A- Nomination des régisseurs cantine, garderie et montant de leurs indemnités

Madame Joëlle ALGOUD est nommée régisseur. Elle percevra une indemnité de 200 Euros. Elle sera remplacée en cas d'absence ou de maladie par

Madame Danièle VACHON.

Accepté à l'unanimité

B- Montant des indemnités du régisseur de la bibliothèque

Madame VACHON percevra 110 Euros par an

Accepté à l'unanimité

DIVERS

1- Ralentisseurs sur le C.D8

La convention est signée avec le Conseil Général.

Un arrêté sera pris pour limiter la vitesse à 30KM/Heure dans la zone située entre le lieu dit « Le bout du monde » et le lieu dit « Parou ».

La hauteur de ces ralentisseurs sera de 8 cm sur 2 mètres de large. Il y en aura un vers l'abri bus et un vers la sortie du village d'activités.

Il y aura également une bande rugueuse médiane.

2- Terrain groupe scolaire

Le Maire a rencontré Monsieur Bernard COLLOMB.

Il est d'accord pour que nous fassions faire une estimation de prix par le service des Domaines » pour 1200m².

Il y aurait 3 classes de 60m², une salle à vocation multiples, une salle informatique et un préau.

3- Aménagement de l'entrée du village

Les containers à poubelles seront déplacés vers l'abri bus sur le C.D8 et seront masqués par un mur en pierres.

Ce projet est actuellement à l'étude.

4- Voirie « aire de stockage » Jean- Louis PUISSAT

Les établissements Jean-Louis PUISSAT sont en train de créer une aire de stockage au lieu dit Queulongue. Le Conseil Municipal étudie actuellement comment améliorer le chemin d'accès. Le chemin devra être classé communal.

5- Dérogation scolaire

Les communes environnantes demandent à la municipalité de prendre en charge les frais de scolarité : Saint Guillaume : 4500Francs/enfant
: Vif : 6000Francs/enfant.

6 enfants ont demandé des dérogations qui généreraient un coût pour la collectivité de 34500 Francs.

Des dérogations avaient été faites à condition que cela n'entraîne pas de frais supplémentaires à la commune qui va créer une cantine et une garderie.

Monsieur le Maire doit rencontrer les Maires des communes voisines pour évoquer ce problème.

6- Poste de secrétaire de Mairie

Quatre personnes ont postulé. Elles ont le grade de rédacteur ou celui d'adjoint administratif.

Une personne réside à Miribel, une au Guâ, une à Saint Andéol, la dernière à la Grave, mais elle désire se rapprocher de Grenoble.

Le Maire et deux élus auditionneront les candidates le 18 juillet 2001.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

INAUGURATION DU « PRE TARACHOU » LE 22/09//2001 à 11H30.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 30 JUILLET 2001 à 20 H.

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 30 JUILLET 2001**

5

Etaient présents : PUISSAT L.- EYRAUD Y.- GAUTHIER M.- BONINO A.-
TANTET J.- NAVARRO H.- VALLIER I.

Etaient absents/excusés : GOUTTENOIRE M. (pouvoir PUISSAT L.)-
CHENAVIER B. (pouvoir VALLIER I.)- PUISSAT J. (pouvoir GAUTHIER M.).
NIER M.

ORDRE DU JOUR

1 - DELIBERATIONS

- A- Réglementation des semis et plantations : Désignation des représentants.
- B- Classement voirie.
- C- Limitation de vitesse.
- D- Construction bâtiment stockage bois.

2 - DIVERS

- A- Temps de travail Madame Joëlle ALGOUD (commission administrative paritaire) à compter du 20 août 2001 : 32 Heures par semaine.
- B- Rapport ordures ménagères 2000.
- C- Avis chambre régionale des comptes.
- D- Courrier riverains du jardin public.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de délibérer sur des décisions qui n'ont pas été prévues à l'ordre du jour.

Le Conseil donne son accord.

DELIBERATIONS

A- Réglementation des semis et plantations : Désignation des représentants.

Pour répondre aux dispositions de l'article L 121-6 du code rural, les Commissions Communales d'Aménagement Foncier doivent être renouvelées dans le délai de six mois suivant les élections des Conseillers Municipaux.

Cinq représentants (trois titulaires et deux suppléants) de biens fonciers non bâtis ont été désignés.

- MM. Bernard BLANC- GONNET, Patrice GIRARD et Serge DUSSERT ont été élus titulaires au premier tour avec 10 voix.
- MM. Jean-Yves BOUCHIER et Maurice VALLIER ont été élus suppléants au premier tour avec 10 voix.

Quatre représentants (deux titulaires et deux suppléants) de propriétaires forestiers de la Commune ont été désignés.

- MM. Maurice NIER et Roger CLAVIER ont été élus titulaires au premier tour avec 10 voix.
- MM. Edith GORJUP et Michel MATHIEU ont été élus suppléants au premier tour avec 10 voix.

Une personne qualifiée pour la protection de la nature a été désignée. Il s'agit de Monsieur Maurice VALLIER résidant à saint Guillaume.

Une personne au titre de Conseiller Municipal a été désignée. Il s'agit de Monsieur Michel GAUTHIER.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

B-Classement voirie

Depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies Communales, des voies à caractère de chemins ont été mises en état de Viabilité et Monsieur le Maire propose qu'il soit procédé à une mise à jour.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

C-Limitation de vitesse

Monsieur le Maire propose de limiter la vitesse à 30 KM/H sur le secteur compris entre le carrefour du C.D8 et la voirie Communale N°2 et le carrefour du C.D8 et la voirie Communale N°3.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

D-Construction bâtiment stockage bois.

Une consultation par marché négocié a été lancée pour la construction d'un

Stockage bois situé à « La CONDAMINE ».

L'avis de publication aux affiches a été envoyé le 14/06/2001.

La Commission d'appel d'offres a examiné les propositions le 09 juillet 2001.

Elle a décidé de retenir les offres les mieux et moins disantes.

LOT N°1 : Terrassements, maçonnerie : Entreprise PELISSARD pour un Montant de 242 150 FHT.

LOT N°2 : Construction de deux bâtiments à ossature métallique : Entreprise A.C.R pour un montant de 260 000 FHT.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

DIVERS

A- Temps de travail Madame ALGOUD à compter du 20 août 2001 : 32Heures par semaine.

Madame Joëlle ALGOUD occupe actuellement le poste d'agent de service avec un temps de travail de 12 Heures par semaine.

Avec l'ouverture de la classe maternelle et de la cantine, le Conseil Municipal souhaite passer ce temps de travail à 1636 Heures par an, soit 32 Heures par semaine.

Après avis favorable de la commission administrative paritaire, le temps de travail de l'agent de service pourra être augmenté de 20 Heures par semaine.

B- Rapport ordures ménagères 2000.

Ordures ménagères :

1379,38 tonnes ont été collectées en 2000, soit 0,63% d'augmentation par rapport à 1999.

Déchetterie :

595,2 tonnes collectées + 4300 litres d'huiles moteur ainsi que 400 litres d'huiles végétales et 165 litres de déchets médicaux.

Le poids total des produits toxiques a été de 3579 KG.

Verre :

En 2000 : 185,85 tonnes, soit 47,55 KG/Habitant, la moyenne nationale étant de 23,5 KG/Habitant.

Papier :

En 2000 : 81,51 tonnes, soit 20,86 KG/Habitant, la moyenne nationale étant de 10,6 KG/Habitant.

Nous notons une augmentation de 40,66% par rapport à 1999.

Il est collecté sur le canton 2241,84 tonnes de déchets divers, soit 573,65 KG/Habitant, dont, 61,53% incinérés, 24,52% valorisés, 13,95% mis en centre d'enfouissement technique, 0,16% décontaminés et détruits.

Collecte sélective des emballages :

Démarrée en septembre 2000, le tri des emballages nous a permis de bénéficier d'une réduction de T.V.A de 14,1% et de différentes aides, notamment d'ECO EMBALLAGES.

Nous pouvons dire actuellement que le tri des emballages marche très bien, au même titre que le papier et le verre.

C- Avis chambre régionale des comptes.

Monsieur le Maire conformément aux dispositions de l'article L.1612-19 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales informe le Conseil Municipal du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de sa lettre du 22 juin 2001 concernant le compte administratif 2000 et du budget primitif 2001.

Celle-ci :

DECLARE recevable la saisine du Préfet de l'Isère au titre des articles L.1612-5 et L.1612-14 du code général des Collectivités Territoriales.

CONSTATE que le déficit du compte administratif 2000 de la Commune n'atteint pas le seuil de 10%.

CONSTATE que le budget primitif 2001 de la Commune a été voté en équilibre réel.

DIT qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, de proposer des mesures de redressement.

DIT que le présent avis sera notifié au Préfet de l'Isère, au Maire de Miribel-Lanchâtre et au trésorier-payeur général de l'Isère.

D- Courrier riverains du jardin public

9

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de certains riverains du jardin public qui s'opposent à la construction du groupe scolaire au centre du village. Monsieur le Maire rappelle que cet emplacement fait partie des 5 projets de construction proposés par le C.A.U.E.

Pour l'instant, aucune décision n'est prise et des réunions de concertation seront organisées.

Des maquettes de ces différents projets seront réalisés par le C.A.U.E.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal

Aura lieu

VENDREDI 31 AOÛT 2001 à 18 Heures

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 31 AOÛT 2001**

10

Etaient présents : PUISSAT L.- EYRAUD Y.- GAUTHIER M.- GOUTTENOIRE M.- BONINO A.- PUISSAT J.- CHENAVIER B.- TANTET J.- NAVARRO H.- VALLIER I.

Etaient absents/excusés : M. NIER M (pouvoir PUISSAT Luc)

ORDRE DU JOUR

**Election des sénateurs et désignation des délégués et des suppléants des
Conseils Municipaux**

Les élections sénatoriales auront lieu le 23 septembre 2001.

Le Conseil Municipal a été convoqué ce jour à 18 Heures pour procéder à l'élection des délégués qui, au nom de notre Commune, prendront rang dans le collège électoral.

Ces deux dates ont été fixées par le décret n°2001-580 du 4 juillet 2001 conformément à l'article L.283 du code électoral.

Election des délégués :

Monsieur Luc PUISSAT a été élu au premier tour de scrutin avec 10 voix.

Election des suppléants :

Monsieur Alain BONINO a obtenu 10 voix au premier tour.

Madame Jacqueline TANTET a obtenu 10 voix au premier tour.

Monsieur Yves EYRAUD a obtenu 10 voix au premier tour.

1- DELIBERATIONS

- a- Demande d'une ligne de trésorerie
- b- Virement de Crédits
- c- Indemnité de conseil au comptable

2- DIVERS

- a- Inauguration du pré Tarachou
- b- Rentrée scolaire

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de délibérer sur des décisions qui n'ont pas été prévues à l'ordre du jour.
Le Conseil donne son accord.

DELIBERATIONS

a- Demande d'une ligne de trésorerie

Il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 1 000 000 Francs pour permettre le financement de certains investissements en attendant de percevoir les subventions.

La proposition du Crédit Agricole Sud Rhône- Alpes porte sur un taux de 4,80%.

Les remboursements se feront à terme échu sur une base de 360 jours à régler dans un délai de 20 jours à compter de l'envoi.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

b- Virements de crédits

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2000 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :
40 000 Francs transférés du programme 005 au programme 002.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

c- Indemnité de conseil au comptable

L'indemnité de Conseil correspond aux prestations de conseil et d'assistance que les comptables du Trésor sont amenés à fournir, hors leurs obligations de travail, aux communes ou aux établissements publics en matière comptable, budgétaire, juridique ou financière.

L'indemnité est calculée au taux... (100%) par application des taux fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 à la moyenne annuelle des trois dernières années des dépenses budgétaires réelles.

Les crédits nécessaires sont inscrits chaque année à l'article 6225 du budget.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

a- Inauguration du Pré Tarachou

Elle aura lieu le 22 septembre. Tous les habitants du village sont invités. Ils recevront personnellement une invitation.

Nous estimons le coût de cette inauguration à environ 25 000 Francs qui sera compensée par la participation des entreprises du village d'activités et des entreprises qui ont travaillé sur ce projet.

b- Rentrée scolaire

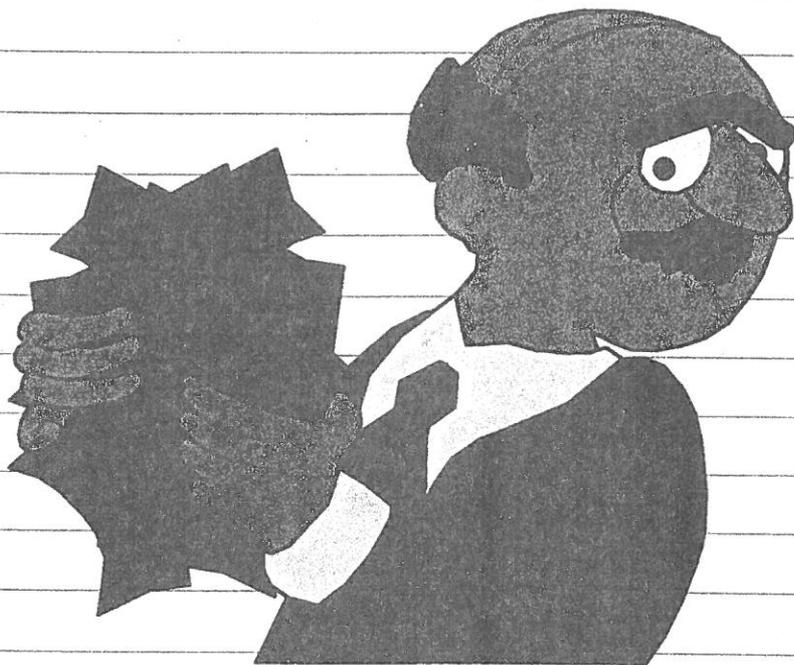
Les locaux de l'école maternelle sont terminés. Tout le matériel, que ce soit pour l'école ou pour la cantine a été livré dans les temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal
LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2001 à 20 Heures

INFOS MUNICIPALES

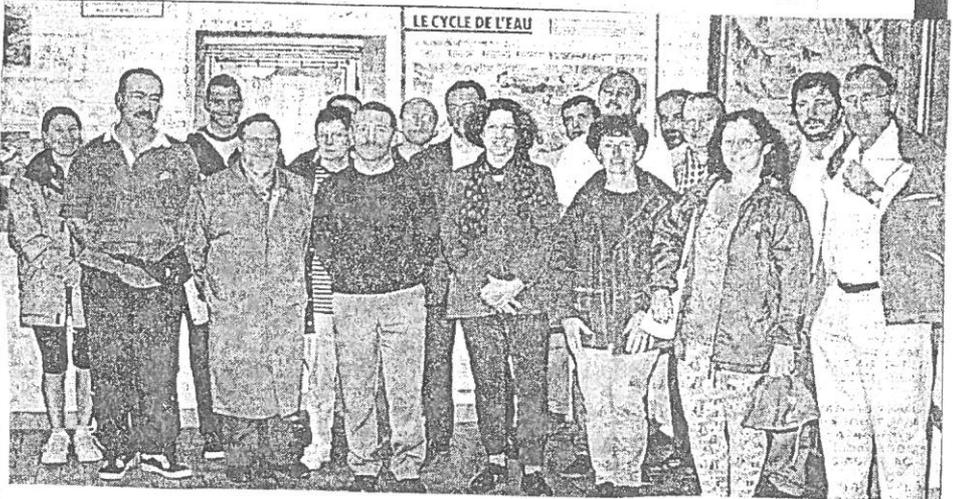
- VU A TRAVERS LA PRESSE



Journée portes ouvertes du Sivig

Au côté du conseiller général de l'Isère, des maires de Miribel-Lanchâtre, Vif et le Gua, des élus des trois communes et les délégués du Sivig, les abonnés ont découvert, grâce à cette journée portes ouvertes, le rôle et les actions du syndicat intercommunal des eaux et de l'assainissement de Vif-Le Gua-Miribel.

L'ensemble des personnes présentes a procédé à la visite du captage de l'Echaillon, de la micro centrale du Champa et de la station d'épuration de Miribel. Après cette tournée bien arrosée, les intéressés se sont retrouvés dans la salle polyvalente de Miribel pour terminer le tour d'horizon par l'historique du Sivig devant l'exposition des ouvrages réalisés par le syndicat.



Quelques informations concernant le Sivig

3 571 sont abonnés sur les trois communes Vif, Le Gua, Miribel. Le Sivig a été créé le 6 février 1947 ayant pour mission d'améliorer la ressource en eau des deux communes Vif, Le Gua, puis il prend sa dénomination le 4 février 1970 avec pour mission la gestion générale des réseaux d'eau et d'assainissement

des deux communes, l'étude et la réalisation des travaux neufs ou l'entretien nécessaires à l'exploitation et à l'extension de ces réseaux le 4 mai 1972, la commune de Miribel-Lanchâtre adhère au Sivig.

Le syndicat comprend sept sources : "l'Echaillon" avec 6 700 litres par minute pour 25 000 habitants ; "Fé-

lix Faure" 75 litres par minute pour 310 habitants. La "Merlière" 45 litres par minute pour 185 habitants.

Les "Clots" 40 litres par minute pour 165 habitants. La source de "Chate-lard" 60 litres par minute pour 250 habitants, "le Jonier" 600 litres par minute pour 2 500 habitants, les "Sagnes" 25 litres par minute pour

110 habitants avec un total de 20 réservoirs.

Le réseau de distribution d'eau potable est de 79 767 litres sur les trois communes et plus de 380 000 M³ sont consommés par an.

Martine NIER ■

Exposition de gravures et poèmes

Il y a trois ans, on découvrait au cœur du village de Miribel-Lanchâtre, un atelier de gravures et une vraie artiste, qui nous a étonnés par une exposition originale et de qualité.

Aujourd'hui encore, Blandine Leclerc, professeur de gravures à l'école d'art de Grenoble, ne cesse de nous émerveiller avec ses idées, ses talents : elle est l'interprète cette année d'une exposition particulière intitulée "Becs et ongles, dagues et dents, cornes et crocs". La naissance de ce titre réside dans la découverte, un jour par hasard, d'une dent de sanglier avec laquelle Blandine Leclerc fit une gravure ; cette dent devint aussi une muse pour Jean-Louis Roux, docteur es lettres et critique littéraire, qui créa onze poèmes, lesquels à leur tour

furent transformés en six gravures. Ainsi, l'expo actuelle vit le jour. Dans l'atelier ouvert à tous sont accrochés gravures et poèmes qui côtoient des sculptures représentatives du même thème (réalisées par Blandine) et sur un coin de table, un magnifique livre de bibliophilie entièrement conçu par Blandine Leclerc (textes à la main imprimés sur sa presse à bois avec des caractères en plomb, estampes gravées sur plaque de cuivre à l'eau forte). L'exposition est ouverte du 9 juin au 28 juillet de 15 h à 19 h, du lundi au samedi inclus.

Des stages sont également proposés à l'atelier de gravure à Miribel. Enfin, grâce à cette communion d'esprit entre ces deux artistes réunis, Blandine Leclerc tend à diversifier sa passion, en travaillant notam-

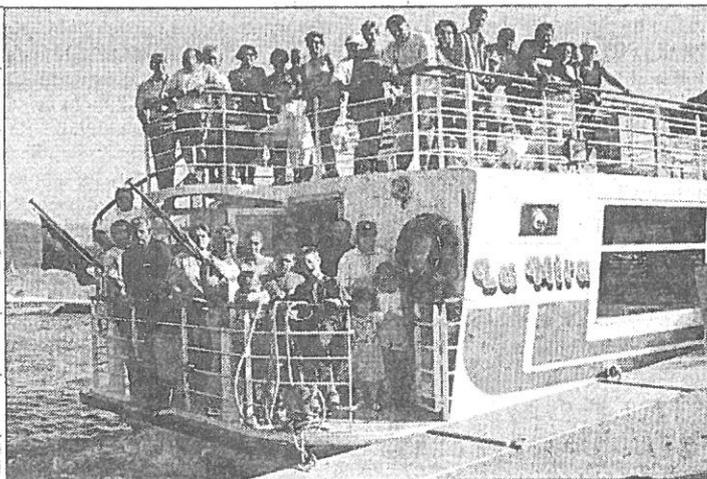


Blandine Leclerc.

ment dans l'édition d'art.

M. H. ■

MIRIBEL-LANCHÂTRE Du tout-terrain au nautique



Sur le pont du bateau, à l'arrivée de la croisière.

Après avoir effectué une sortie à Montalieu afin d'assister à une course de camions 4 x 4 dans le cadre du salon 4 x 4 dimanche 3 juin, l'association Lanchâtre Omnisport a changé de cap samedi 30 juin et a embarqué sur La Mira pour une croisière sur le lac de Monteynard. Une bonne trentaine de personnes ont donc pris le bateau, appréciant le temps magnifique, installés au balcon, à l'avant ou à l'intérieur de

l'embarcation et profitant pleinement de cette agréable sortie à laquelle les enfants ont participé avec joie. Cependant, ce sympathique divertissement au gré de l'eau n'était en fait que la première phase du déroulement de l'après-midi qui devait se poursuivre tard dans la nuit ; car on avait prévu de pique-niquer sur la plage, autour d'une grillade-partie qui s'est avérée fort joyeuse. ■

Luc Puissat n'a pas aimé...

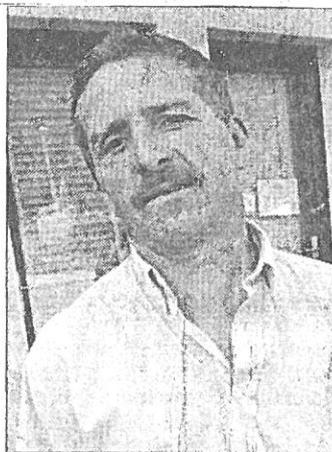
16

**Réagissant
à l'intervention
du conseiller général
Roger Pellat-Finet,
le maire
de Miribel-Lanchâtre
livre quelques pensées.**

C "Ce n'est tout de même pas à Roger Pellat-Finet de désigner celui qui sera candidat contre lui lors des prochaines élections cantonales dans presque trois ans !". Pas vraiment en colère mais tenant à réagir aux propos tenus par le conseiller général dans notre édition du 20 juin, Luc Puissat a quelques commentaires à livrer. Maire de Miribel-Lanchâtre, il a également été le challenger malheureux de Roger Pellat-Finet lors des deux précédentes élections pour le poste de conseiller général. Interrogé sur l'éventualité d'avoir à affronter un autre candidat de gauche lors du renouvellement de ce mandat (en l'occurrence Christian Durif, nouveau président de la communauté des communes du canton), le conseiller général avait émis l'hypothèse que Luc Puissat serait encore une fois candidat.

Hypothèse irritante, a jugé le principal concerné. La réponse a donc été faite sur le ton du "de quoi je me mêle" ! "Pourquoi je ne n'ai pas pris

la présidence de la communauté ? Parce que je ne peux être partout. Je suis maire de Miribel-Lanchâtre, vice-président du SAT (Syndicat d'Aménagement du Trièves) et président du SIVIG (syndicat des eaux de Vif, Le Gua et Miribel). Nous verrons bien qui sera le meilleur candidat pour conserver le conseil général à gauche", remarque-t-il. Il dit surtout une conviction : "Mes préoccupations, et celles des habitants, ne sont pas les élections. Les nouveaux élus font leur travail dans les communes. Le conseiller général dit qu'il faut aller vite. Mais lorsqu'il est question d'une taxe professionnelle unique (TPU) sur tout le canton ou d'un office de tourisme cantonal, il est parmi les plus réticents, parmi ceux qui disent prenons notre temps. Mais si



Luc Puissat : "Nous verrons bien qui sera le meilleur candidat pour garder le conseil général à gauche".

tardons encore, la communauté de communes perdra de l'argent. La dotation servie par l'Etat, qui constitue l'essentiel du budget de la communauté, diminuera de 20 % en 2002 et continuera ensuite à diminuer si nous n'instaurons pas la TPU".

Une baisse de revenu qui serait très dommageable, souligne encore le maire de Miribel qui interroge : "Comment créer des emplois, faire du social si nos moyens diminuent ? Roger Pellat-Finet dénonce l'absence de décision sur l'A51. Mais ce n'est pas cela qui nous a retardé. L'ancien président de la communauté de communes poussait pour la création d'un office de tourisme cantonal, pour la constitution de réserves foncières dont nous avons besoin pour accueillir les porteurs

de projets. Les opposants à cela étaient toujours ceux qui étaient de la sensibilité politique du conseiller général".

Le rapport de force s'est inversé au sein de la communauté. Huit des douze communes sont aujourd'hui ouvertement ou de sensibilité de gauche. Alors ? "Nous allons faire avancer les choses" promet fort logiquement Luc Puissat avant d'énoncer un inaltérable principe : "Faire l'intercommunalité, ce n'est pas seulement en parler".

A.G. ■

Question de répartition

Il se dit très fort que toutes les communes de la communauté n'approuveraient pas totalement le projet, tel qu'il est aujourd'hui, de transfert de la société Clermont sur la zone monétérone des Carlaïres et l'installation d'une enseigne de la grande distribution en ses lieux et place...

"Le projet est OK", réagit Luc Puissat "mais il faudrait revoir la répartition des investissements entre Monestier et la communauté.

Monestier doit faire un effort comme Miribel l'a fait pour son village d'activité. Nous avons investi 5 MF et cédé un terrain au franc symbolique à la communauté qui a réalisé les locaux permettant l'installation de la société SI Télécom et de ses dix-huit emplois (l'emménagement aura lieu mi-juillet). La taxe professionnelle ira à 80 % à la communauté et le reste à la commune". ■

MIRIBEL-LANCHATRE Arlette et Céleste quittent leur fonction

La municipalité a fêté le départ d'Arlette, institutrice depuis quatre ans, dans le village, et de Céleste, secrétaire depuis 1987 au service de la mairie.

Luc Puissat les a accueillies dans la salle polyvalente, où leur était réservé un pot et un joli cadeau en l'honneur d'un travail effectué avec beaucoup d'investissement auprès d'une population en constante évolution, à laquelle chacune a dû faire face, l'une envers les habitants dans sa vacation sociale l'autre envers ses élèves s'évertuant à inculquer l'enseignement dans une classe unique. Si Céleste quitte son poste pour aller vers des horizons plus appropriés au repos, Arlette laisse déjà entrevoir un futur retour.

M. N. ■



Elles quittent leur fonction mais ne quittent pas la commune.

LE GUA

37 ans d'enseignement dans la commune

La municipalité a rassemblé, lundi 25 juin, après les cours, Jacqueline Puissat et toutes les personnes qui l'ont côtoyée lors de ses années d'institutrice dévouée, afin de fêter son départ à la retraite. Christophe Mayoussier a déclaré que *"si ce départ, aujourd'hui est, pour elle, une page de sa vie qui se tourne, c'est aussi, pour toute la commune, une partie de la mémoire de l'école qui s'en va"*.

Il a également annoncé qu'il était *"difficile de vanter les mérites d'une personne discrète et consciencieuse qui, telle une fourmi, a abattu un travail considérable au service de quelque 800 enfants de toutes les écoles du Gua dans lesquelles elle a formé des élèves d'âges et de milieux différents, appliquant sa profession dans la vocation et le devoir"*.

Jacqueline, émue, a répondu en expliquant pourquoi cet engouement pour les écoles du Gua. Depuis la construction de sa maison à Miribel-Lanchâtre, elle a commencé son enseignement auprès des maternelles puis des primaires (pour terminer en compagnie de 15 élèves : une faveur très appréciée) avec lesquels elle a connu la gentillesse, la motivation. Jacqueline a également travaillé dans de bonnes conditions avec une équipe du Sou des écoles dynamique, un conseil municipal à l'écoute (passant par six maires), une équipe municipale souriante, une bibliothèque toujours ouverte pour l'école, des parents bien présents et des collègues qui ont su la supporter pendant 37 ans. Sa retraite sera consacrée au sport qu'elle affectionne tout particulièrement aux côtés de son mari et



Jacqueline et ses collègues.

également, sans vouloir les garder tout le temps, mais pour le plaisir, à s'occuper de ses trois petits-enfants.

Martine NIER ■

La Mirandolle ovationnée

18

Les amis de l'église ont organisé un après-midi musical en compagnie de la Mirandolle, chorale de Vizille qui s'est déplacée dans la petite église du village avec une cinquantaine de chanteurs afin d'allier plaisir et bonne cause ; par leur talent, ils participaient notamment à la restauration de l'église.

Sous la direction de Michel Vogt, les choristes ont interprété un programme varié qui a enchanté le public peu nombreux mais enchanté.

Russe, italien, tzigane, brésilien, et bien entendu français classique et moderne (Charles Aznavour, Brassens, Goldman ou Obispo), les airs chantés avec enthousiasme, humour, dans une grande homogénéité ont empli le chœur de l'église avec passion.

La chorale a terminé son programme par une adaptation de "Salut" (Michel Sardou) : beau final apprécié des auditeurs unanimes sur la qualité du groupe.

Après l'audition, un pot offert par l'association a réuni tout le monde pour un moment de convivialité.

A noter également le caractère particulier de la messe ce jour-là, au cours de laquelle certains choristes ont prêté leur belle voix aux chants religieux de la célébration.

M. N. ■



Chorale vient de fêter ses vingt ans.

Réflexions autour du village d'activités



Discussion à bâton rompu autour de la table.

La commission "Politique de la ville, urbanisme et logement" réunissant différents conseillers généraux et membres du service du conseil général du département a organisé une réunion de travail

concernant le village d'activité de Miribel-Lanchâtre : cet exemple concret rentre dans le cadre de la nouvelle loi SRU (Nouvelle réglementation en matière d'urbanisme). Le but de cette réunion était de trouver des moyens pour aider les communes désireuses de lancer ce type de projet, basé sur la mixité urbaine et sociale et sur le développement durable.

Au travers d'une présentation de diapositives et de dialogues, les partenaires économiques se sont penchés dans un premier temps sur les diverses étapes et opérations par lesquelles est passé la municipalité pour arriver à la réalisation du projet. Puis, tout le monde s'est ensuite rendu sur le site du Pré Tarachou afin de juger du résultat.

Martine NIER ■

Sixième festival de Musiques au Balcon

19

Tous les petits soucis d'organisation ayant été réglés dans les moindres détails, même le problème du piano ! Le festival de musiques au balcon peut attaquer sa sixième année tout en qualité.

Programme : Fabienne Colson nous présentera le programme qu'elle interprétera lors de sa tournée aux Etats-Unis dimanche en l'église de Saint-Guillaume.

Samedi, en l'église de Château-Bernard, Yaël Quincaret jouera au violoncelle trois suites de Bach.

Dimanche, en l'église de Saint-Guillaume : Fabienne Colson, soprano piano, interprétera Mozart, Schubert, Dvorak, Bellini, Verdi etc.

Lundi 9, en l'église de Saint-Barthélemy-du-Gua : Nadia Lamarche, jazz vocal.

Mardi 10, en l'église de Gresse-en-Vercors : soliste de l'orchestre de chambre de Grenoble, concert des amateurs à l'hôtel Subisse, Claire Delgado-Boge soprano.

Mercredi 11, en l'église de Saint-Andéol : ensemble millénium, quintet à vent (opéra, danses hongroises).

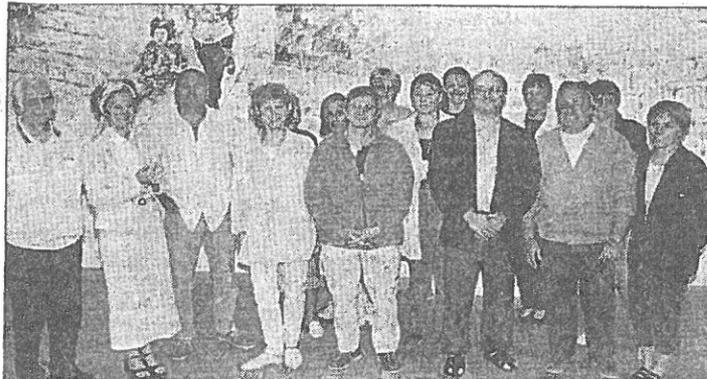
Jeudi 12, en l'église de Miribel-Lanchâtre : ensemble Suavebossa, bossa nova traditionnelle.

Vendredi 13, en l'église de Prélenfrey-du-Gua : couleurs du sud (flamenco et autres rythmes).

Dimanche 15, en l'église des Sailants-du-Gua : maîtrise de Seine Maritime, chœur de 45 jeunes chan-

teurs (requiem Opus 48, version 1892).

Les fidèles organisateurs du festival.



INFOS MUNICIPALES



LE COIN DES

ASSOCIATIONS

LANCHATRE ANIMATIONS**CINE****PROCHAIN FILM: SCHREK**

Vendredi 21/09/01 à 20H30 à la salle polyvalente

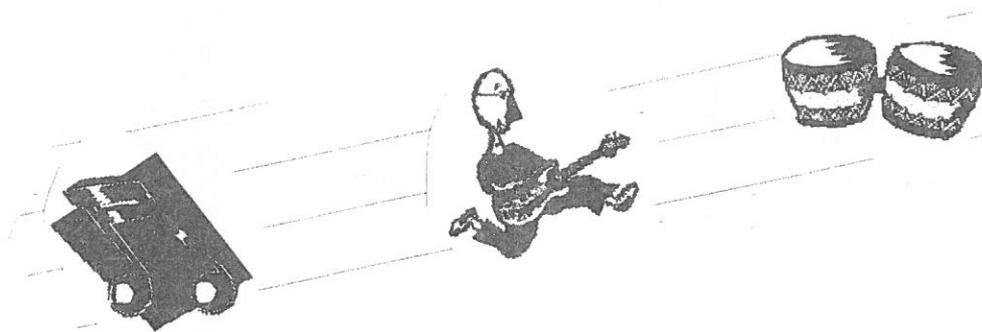
DANSE

En vue de la création d'un cours hebdomadaire de danse d'Israël proposé par
Arlette BOVIER- LAPIERRE,

nous vous proposons de découvrir cet atelier

SAMEDI 29/09/01 de 17H à 19H à la salle polyvalente.

Pour la suite des cours, le jour et l'horaire seront définis ensemble





LANCHÂTRE OMNI- SPORTS

Samedi 1er septembre a eu lieu notre traditionnel course à pied, qui cette année était composée de 2 courses, 1 TRAIL et une course sur route.
Malgré un temps hivernal, 60 coureurs se sont disputés la victoire.

En v

L'année scolaire recommence et avec elle, les cours de gymnastique.
Les inscriptions auront lieu à la fin du 1er cours, le vendredi 28 septembre de 18H30 à 19H30 (500FR pour l'année, 200Fr par trimestre)

Renseignements: ALGOUD Joëlle: 04/76/34/08/39.

Sortie kart: Samedi 29 septembre 2001:
Inscriptions avant le 15 septembre.

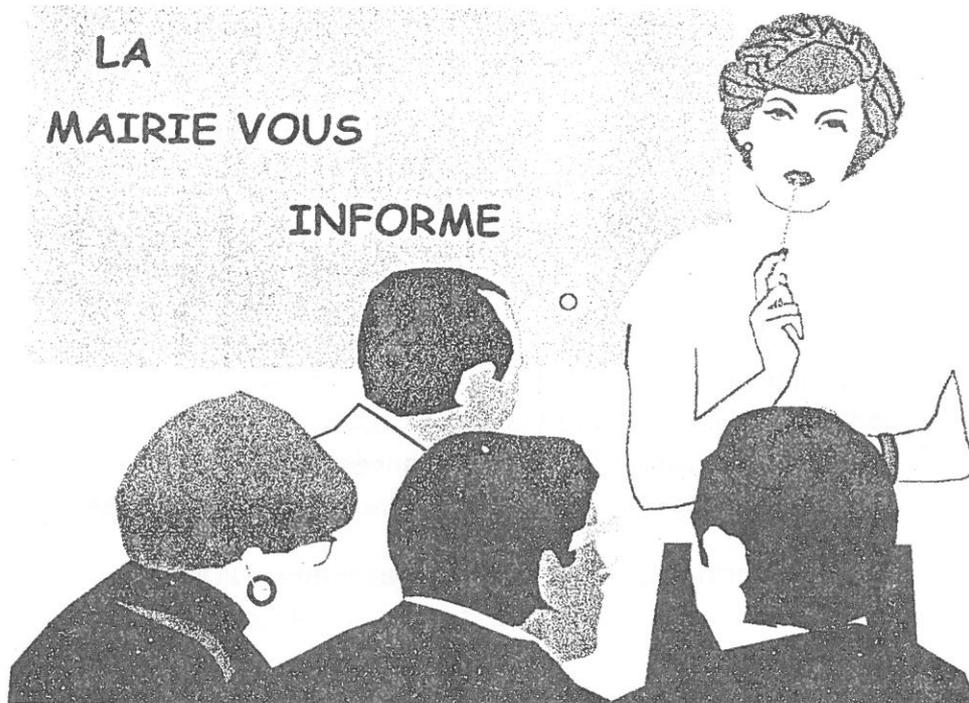
Sortie restaurant: A l'auberge des chasseurs
samedi 29 septembre après le kart à 20H.
Renseignements: VALLIER Isabelle: 04/76/34/13/50.

Notre assemblée générale aura lieu au mois de novembre.
Venez nous apporter vos suggestions d'animation et votre soutien pour
faire vivre
notre association pour encore de longues années.

INFOS MUNICIPALES

LA
MAIRIE VOUS

INFORME



- horaires d'ouverture:
lundi: 16 H-18 H30
mercredi: 8 H30- 11 H30

NOTE D 'INFORMATION
RELATIVE AU DISPOSITIF
DE PRISE EN CHARGE DES DETTES TELEPHONIQUES

- La direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Isère vous informe que l'objectif qui s'inscrit dans le cadre de l'article 136 de la loi de lutte contre les exclusions du 29.07.1998 est de préserver l'accès des personnes en situation de précarité aux services téléphoniques tout en les incitant à une meilleure maîtrise de leur consommation.
- Le bénéficiaire est: Toute personne physique en situation de précarité qui est titulaire d'un **abonnement téléphonique fixe** au lieu de sa **résidence principale** sous réserve que l'opérateur soit **France Télécom**.
- Les abonnés doivent être dans une des situations suivantes:
 - * Titulaire d'un des minima sociaux (Allocation parent isolé, Allocation Adulte Handicapé, Revenu minimum d'insertion, Allocation supplémentaire ex: Fonds National de Solidarité, Allocation de Solidarité Spécifique).
 - * En Contrat emploi Solidarité.
 - * Invalide de guerre.

Si vous ^{ETES} en difficulté et si vous êtes dans l'un de ces cas, vous pouvez venir retirer un formulaire de demande de prise en charge à la Mairie.

A partir du 5 novembre,
une enquête déplacements sur la région grenobloise :
254 communes et 700 000 habitants concernés

Communiqué de presse

Afin de mettre en œuvre des politiques de déplacements adaptées aux besoins de tous, il est nécessaire de bien connaître les habitudes de déplacements des ménages. Dans cet objectif, une grande enquête est lancée auprès des ménages de la région grenobloise.

Sixième enquête de ce type réalisée sur l'agglomération grenobloise depuis 1966, elle se caractérise cette fois-ci par son ampleur géographique. Elle concerne en effet 254 communes et plus de 700 000 habitants.

Le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) autorité organisatrice des transports en commun sur les 23 communes de l'agglomération grenobloise, a en charge l'organisation de l'enquête. Le SMTC travaille en partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales sur la région concernée : la Bièvre, le Sud-Grésivaudan, le massif de la Chartreuse, le plateau du Vercors, l'agglomération grenobloise, le Grésivaudan, le Sud de l'agglomération et le massif de Monestier-Matheysine.

Réalisée par l'INSEE, en charge notamment du recensement national de la population, l'enquête déplacements sera conduite auprès de 6 500 ménages tirés au sort sur l'ensemble du périmètre.

L'enquête se déroulera du 5 novembre 2001 au 31 mars 2002.
Ses résultats seront disponibles dès 2003.

La réussite de cette enquête est très importante. Le SMTC demande donc aux ménages qui seront contactés de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs.

Contact : Mélanie Doussineau, chargée du projet enquête déplacements, SMTC.
tél. 04 76 59 58 96.

Partenaires techniques et financiers de la démarche : l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département de l'Isère, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes-Métropole, la ville de Grenoble, la communauté d'intervention pour l'aménagement du Grésivaudan et de son environnement (CIAGE), la communauté de communes des Balcons de Belledonne, la communauté de communes du Haut Grésivaudan, la communauté de communes des Petites Roches, le syndicat intercommunal d'étude et de réalisation du pôle urbain du moyen Grésivaudan (SIERPUMG), le syndicat intercommunal de la Zone Verte (SIZOV), la communauté de communes du plateau de Champagnier, le district du Pays de Vif, la ville de Vizille, la communauté de communes de Bièvre-Est, la communauté de communes de Bièvre Toutes-Aures, le district de la Côte Saint-André, la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Le Forum
3, rue Malakoff
38000 Grenoble
Tel. (33) 04 76 59 59 59
Fax (33) 04 76 51 66 01

Grenoble, le 13 août 2001

INFOS MUNICIPALES

BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE

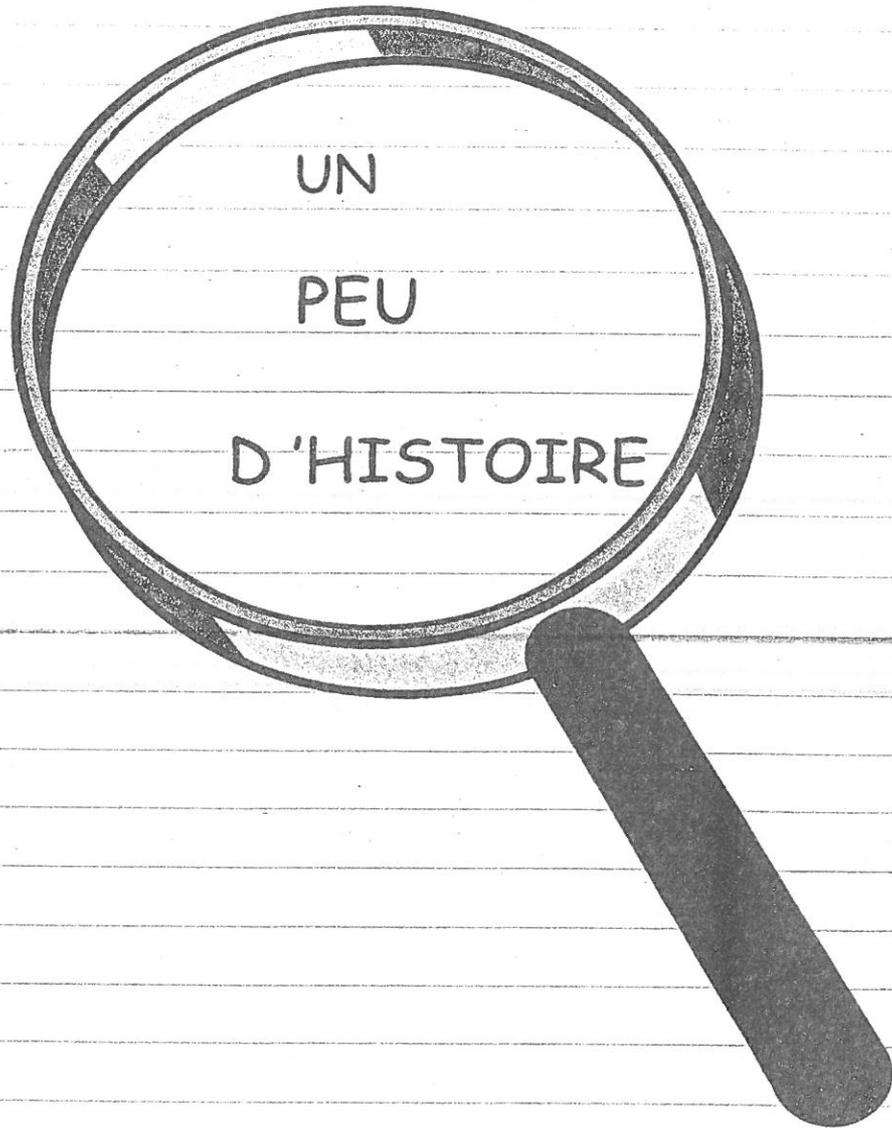




NOUVEAUX HORAIRES

MARDI DE 15H à 19H.
JEUDI DE 13H30 à 19H.

INFOS MUNICIPALES



UN

PEU

D'HISTOIRE

LA ROUTE DES TUNNELS

AVANT L'OUVERTURE DE LA "TRAVERSE DES ROCHERS DE LANCHÂTRE"

Publiée dans les deux derniers numéros (38 et 39) de Mars et Juin 2001, la lettre du Dr Sylvain Eymard proposait un autre parcours que les rochers pour joindre Miribel-Lanchâtre au Pont Mentrant et St Guillaume.

Cette lettre datée du 1er Juillet 1863 a-t-elle été prise en compte par les autorités? Assurément NON pouvons-nous penser, puisque les tunnels ont été construits ! Réponse évidente de l'esprit "râleur" que nous nous reconnaissons volontiers depuis la plus haute antiquité, puisque Jules César, en 52 avant Jésus-Christ, l'avait constaté chez nos ancêtres les Gaulois. Il l'écrit dans "la Guerre des Gaules".

En fait les Archives nous montre, daté du 25-08-1871, un plan parcellaire très détaillé des chemins reliant ou prévoyant de relier Lanchâtre au Pont Mentrant. On y voit les trois tracés cadastrés suivants :

- chemin V.O. (Vicinal Ordinaire) n°1 qui passe au Vernay
- projet de Chemin de Grande Communication (C.G.C.) n°8 passant par les "Rochers de Lanchâtre". Une portion de ce tracé est indiquée terminée. Elle se situe sous les Boulons. Elle est curieusement appelée ouverte, alors que les tronçons amont et aval sont encore en chantier.

- projet proposé par le Dr Sylvain Eymard passant par le Vernay (surajouté en rouge avec les cotes et les pentes).

L'approbation du Préfet apposée sur ce plan le 23-01-1873 n'est probablement pas celle du tracé (en rouge) passant par le Vernay, puisque sur d'autres courriers les Agents Voyers refusaient ce tracé qui avait à leurs yeux trop de pente, de déblais et de murs de soutènement. (En effet le projet n'avait que 2 lacets ("épingles à cheveux") au lieu des 5 ou 6 de la route actuelle de 1965).

Ce plan prouve en tout cas que même après le début des travaux sur la route des tunnels, les pouvoirs publics avaient mis à l'étude un autre tracé.

Le Dr Sylvain Eymard était un homme de progrès, il trouvait bien nécessaire l'ouverture de cette route reliant par la montagne et par toutes ces communes, le Canton de Vif à celui de Monestier de Clermont. Dès l'arrêté du Préfet du 28-08-1856 classant Chemin de Grande Communication n°8 (C.G.C. n°8) le projet de chemin de Vif à Monestier de Clermont et de son embranchement vers Gresse, il organise une souscription volontaire auprès des habitants de Miribel-Lanchâtre : 43 ont répondu. (Dans son compte-rendu il regrette l'abstention de quelques uns).

En 1856 :	5.120 Francs
en 1861 :	1.562 Francs
en 1863 :	1.162 Francs.

Il a été nommé par le Préfet membre de la Commission où siégeaient les Maires des principales communes concernées pour suivre les travaux de cette route.

Il avait proposé de donner ses terrains nécessaires à cette construction. Après sa mort survenue en 1869, c'est en effet ce qu'a fait son fils Léon le 31-03-1875 en "vendant" gratuitement à la commune les terrains prévus. Ce qui tenderait à prouver que

cette fameuse route des tunnels n'a pu être ouverte qu'après cette date. De toute façon en 1873 les tunnels n'étaient ni ouverts ni construits.

Le 28-10-1877 pendant les travaux de construction un garçon de 16 ans Victor BRET, habitant le Mas à St Guillaume est blessé à cause d'un éboulement.

Le 26-06-1878 le Préfet approuve la construction d'une "galerie de sûreté formée d'une voûte ogivale en maçonnerie dans la partie dangereuse des Rochers de Lanchâtre".

Dans le prochain N° des "INFOS MUNICIPALES" seront évoqués l'ouverture de la route et les innombrables travaux d'entretien qui ont été nécessaires pour la maintenir ouverte.

DERNIERE MINUTE

#fiche-R-Europe.SG

REPUBLIQUE FRANCAISE

ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

ELECTIONS MUNICIPALES

RÉVISION DES LISTES ELECTORALES COMPLÉMENTAIRES EN 2002

AVIS AUX ELECTEURS

RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPEENNE

Conformément au décret n° 94-206 du 10 mars 1994 pour les élections au Parlement européen, et au décret n° 98-1110 du 8 décembre 1998 pour les élections municipales, les ressortissants communautaires ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, à savoir le lundi 31 décembre 2001, à la mairie de leur lieu de résidence.

Conditions à remplir pour avoir la qualité d'électeur :

- ↳ Etre de la nationalité de l'un des Etats membres de l'Union européenne
- ↳ Etre majeur, il faut atteindre l'âge de 18 ans au 28 février 2002
- ↳ Les demandeurs doivent jouir de leurs droits civiques tant en France que dans leur état d'origine

Les pièces à fournir à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour les élections au Parlement européen.

- ↳ Production d'un document d'identité en cours de validité (carte de séjour) ;
- ↳ Preuve d'une attache avec la circonscription du bureau de vote ;
- ↳ Production d'une déclaration écrite précisant pour le ressortissant :
 - 1°) sa nationalité et son adresse sur le territoire de la république
 - 2°) le cas échéant la collectivité locale ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle il est ou a été inscrit en dernier lieu dans l'Etat dont il est ressortissant ①
 - 3°) Qu'il n'est pas privé du droit de vote dans cet Etat ①
 - 4°) Qu'il n'exercera son droit de vote qu'en France ①

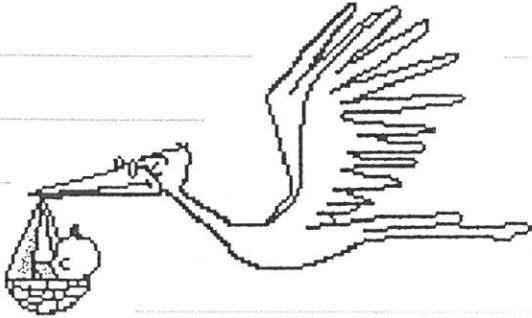
① Ces renseignements seront indiqués sur l'imprimé modèle A2E de l'INSEE à remplir en mairie au moment de l'inscription.

Les pièces à fournir à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour les élections municipales :

- ↳ Production d'un document d'identité en cours de validité (carte de séjour)
- ↳ Preuve d'une attache avec la circonscription du bureau de vote
- ↳ Production d'une déclaration écrite précisant pour le ressortissant :
 - 1°) sa nationalité
 - 2°) son adresse sur le territoire de la République
 - 3°) Qu'il n'est pas déchu du droit de voter dans l'Etat dont il est ressortissant

GRENOBLE, le 17 août 2001
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Claude MOREL

CIGOGNE AIRLINES



- Un seul vol de cigogne ces quatre derniers mois au dessus du village.
 - **Bienvenue à MAUD.**

